



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Annexe n° C2025-36-SEDIF au procès-verbal

Objet : Demande d'adhésion partielle de Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges : avenant n°1 à la convention d'achat d'eau en gros auprès d'Eau du Sud Parisien

LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1311-1, L. 5711-1 et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu la délibération n°25.4.14 du 11 avril 2025 du conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges sollicitant de l'Etablissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre qu'il délibère en faveur de son adhésion au SEDIF pour le compte de la commune,

Vu la délibération n°2025-06-24_4058 du 24 juin 2025 du conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre portant demande d'adhésion au SEDIF pour le périmètre de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu la délibération n° C2025-18 du Comité syndical du SEDIF du 19 juin 2025 par laquelle le SEDIF a approuvé la demande d'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu la délibération n°DEL-2025/022 du Comité syndical d'Eau du Sud Francilien du 17 novembre 2025 s'opposant au retrait de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre du Syndicat mixte fermé Eau du Sud francilien pour le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant qu'au terme de la procédure d'acceptation engagée par le SEDIF en application des dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités syndiquées ont approuvé l'adhésion au SEDIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges dans les conditions de majorité requises,

Considérant le besoin du SEDIF de s'approvisionner en eau potable pour couvrir les besoins courants et de pointe de la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu la convention d'achat d'eau en gros auprès de la société Eau du Sud Parisien approuvée par délibération n° C2024-59 du Comité syndical du 19 décembre 2024 et conclue le 27 janvier 2025 afin de permettre l'approvisionnement de la commune de Valenton, après l'adhésion au 1^{er} janvier 2025 de l'EPT GOSB au SEDIF pour le territoire de cette dernière,

Considérant qu'Eau du Sud Parisien exploite des usines de production d'eau potable appartenant à la société Suez Eau France, dont elle est une filiale, qui prélèvent en Seine à Morsang-sur-Seine, Viry-Châtillon et Vigneux-sur-Seine et dans la nappe du Champigny à Périgny-sur-Yerres, Mandres-les-Roses, Combs-la-Ville et Nandy, et permettent de répondre aux besoins des communes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges,

Considérant qu'Eau du Sud Parisien gère également un réseau de transport, qui achemine l'eau depuis ces usines vers les points de livraison d'eau de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le projet d'avenant à la convention d'achat d'eau en gros auprès d'Eau du Sud Parisien en vue de permettre l'approvisionnement de la commune de Villeneuve-Saint-Georges établi à cet effet,

A l'unanimité, trois abstentions,

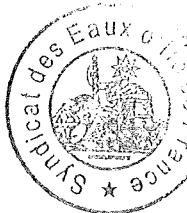
DELIBERE

Article 1 approuve l'avenant n°1 à la convention d'achat en gros d'eau potable entre le SEDIF et Eau du Sud Parisien, ainsi que ses pièces annexes, qui entrera en vigueur à compter de

la date de l'arrêté interpréfectoral portant adhésion au SEDIF de l'EPT GOSB pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,

Article 2 autorise sa signature ainsi que celle de tous les documents afférents.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF et
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **15 DEC. 2025**

Pour le Président et par délégation,
l'attachée hors classe

S. CHICOISNE

Pour le Président empêché,
Le Premier vice-président,
Luc STREHAIANO
Maire de Soisy-sous-Montmorency
Vice-président délégué du Conseil départemental
du Val d'Oise
Président de la Communauté d'agglomération
Plaine Vallée

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SEANCE DU COMITE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Le jeudi 11 décembre 2025 à 10 heures, se sont réunis à la Maison de la Chimie, 28, rue Saint-Dominique - 75007 Paris, sous la présidence de Monsieur Luc STREHAIANO, Premier Vice-président, le Président empêché, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 77 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 4 décembre 2025, 6 ayant par ailleurs donné pouvoir.

Etaient présents :

M. BOURGOIN (Butry-sur-Oise), **M. DAGONET**, (Béthemont-la-Forêt), **M. EON** (Méry-sur-Oise), **Mme LAGORCE**, **MM. DE LASTEYRIE, PRIVE** et **SEGUIN** (communauté d'agglomération Paris Saclay), **Mmes BENATTAR** et **MICHEL**, **MM. ABEHASSERA, FEUGERE, GONTIER REVEILLERE, SEMPERE, STREHAIANO** et **SUEUR** (communauté d'agglomération Plaine Vallée), **M. KENISBERG** (communauté d'agglomération Boucle de Seine), **MM. EDART** et **LASSONDE** (communauté d'agglomération Roissy Pays de France), **M. HAUDRECHY** (communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine), **Mmes BAQUIN, JEZEQUEL** et **TROUZIER-EVEQUE**, **MM. ARES, AUDEBERT, BOULLE, BRASSEUR, DERCHE, LE DUS, MESSAOUDI** et **RAVIER** (communauté d'agglomération Val Parisis), **Mme PELLETIER-LE BARBIER**, **MM. CURTI** et **LE PIVAIN** (communauté d'agglomération Versailles Grand Parc), **Mme BONNIER**, **MM. BAGUET, BISSON, FORTIN, MARSEILLE** et **ROCHE** (Grand Paris Seine Ouest), **MM. BAILLY, BAKHTIARI, BELOT, CONNAN, DEFRAZOUX, GUNESLIK, MANGON, SAMBOU** et **SUJOL** (Grand Paris Grand Est), **Mme FALGUIERES**, **MM. AUBERT, BARGES, DELL'AGNOLA, HOURDEAU, LEROY** et **PANETTA** (Grand-Orly Seine Bièvre), **MM. CARVOUNAS** et **DELLA MUSSIA** (Grand Paris Sud Est Avenir), **Mme DESCHIENS**, **M. GAHNASSIA** (Paris Ouest La Défense), **Mmes SAUSSEREAU** et **FENASSE**, **MM. BEGAT, MAROUF** et **PEREZ** (Paris-Est Marne & Bois), **Mmes DEFFAIRI-SAISSAC** et **LE MOAL**, **M. KONIECZNY** (Plaine Commune), **Mmes GALANTE-GUILLEMINOT** et **HOLUIGUE-LEROUGE**, **MM. ADJROUD, BLOT, GUIMARD, HUBERT** et **SIFFREDI** (Vallée Sud Grand Paris), **MM. EL KOURADI** et **GAULON** (Paris Terres d'Envol).

Le Comité a désigné **M. BAKHTIARI**, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Pouvoirs	N° affaire
Séverine DELBOSC, déléguée titulaire de Plaine Commune, à Dina DEFFAIRI-SAISSAC, déléguée titulaire de Plaine Commune	Toutes
Sébastien EYCHENNE, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Tatiana SAUSSEREAU, déléguée titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Miloud GOUAL, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val-Parisis, à Bernard LE DUS, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Val-Parisis	Toutes
Pierre MIROUDOT, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, à Nourdin MAROUF, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes
Jacques PHILIPPON, délégué titulaire de la CA Paris Vallée de la Marne, à Jean-François SAMBOU, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est	Toutes
Danielle RIPERT, déléguée titulaire de Boucle Nord de Seine, à Bruno PEREZ délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois	Toutes

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.